



Sur les sentiers de la collecte et de la commercialisation de l'arachide au Sénégal : Tirer les leçons du passé pour rebâtir une filière performante

Djiby DIA, Assane Masson DIOP, Cheickh Sadibou FALL, Touba SECK

Au cours de l'histoire, l'économie sénégalaise a reposé essentiellement sur l'arachide avec 60% du PIB global, 80% des recettes d'exportation et plus de la moitié des superficies emblavées. Les recettes de la commercialisation de l'arachide ont contribué à la construction d'infrastructures capitales pour l'économie nationale (routes, universités, hôpitaux...). Cependant, au cours de la dernière décennie, la contribution de l'arachide au PIB a baissé, de même que sa part dans les recettes d'exportation. Pourtant, elle demeure l'une des premières productions agricoles du Sénégal et joue un rôle de premier plan dans la génération de revenus pour le monde rural.

Les principaux acquis en matière de collecte-commercialisation des arachides ne cessent de se dégrader. On relève les dysfonctionnements ci-après :

- inadaptation des règles régissant la détermination du prix de l'arachide ;
- pratiques spéculatives sur le prix au producteur et difficultés d'écoulement de la production ;
- démarrage tardif et déficience des circuits de commercialisation ;
- défaut d'organisation et de participation des producteurs au système de livraison « carreau – usine » ;
- floraison d'Opérateurs Privés Stockeurs (OPS) peu aptes à évoluer sur fonds propres et non éligibles aux crédits bancaires ;
- relative implication des établissements de crédit (banques, systèmes financiers décentralisés) ;
- persistance du phénomène des « bons impayés » ;
- faiblesse des capacités organisationnelles, techniques et financières de l'interprofession (CNIA, Comité National Interprofessionnel de l'Arachide) ;
- système défectueux de nettoyage des graines en amont et en aval ;
- etc.

Ces dysfonctionnements, dont une grande partie imputable aux performances politiques (Fig. 1), ont entraîné une évolution en hausse régulière des prix au producteur et des subventions (Fig. 2) en dépit d'une baisse considérable de la collecte (Fig. 3).

Au-delà de toutes les réformes intervenues et certaines recherches d'adaptation aux contextes découlant de la Nouvelle politique agricole (NPA) de 1984, de la Lettre de politique de développement agricole (LPDA) de 1995, un nouveau mécanisme de fixation et de partage des risques commerciaux (mévente, chute des cours...) n'a pas été conçu en dépit de la caducité de l'Accord Cadre État-Sonacos-CNIA de 1996, réajusté en 2001 suite à la privatisation de la Sonacos. Le système persiste à déterminer le prix selon les mécanismes retenus dans cet Accord.

L'arachide au Sénégal : de l'embellie à l'étiollement de la filière

D'un niveau record de 1 434 147 tonnes en 1976, la production d'arachide est passée à 260 723 tonnes en 2002/2003. Parallèlement, les superficies emblavées sont passées en moyenne de

1 100 000 hectares dans les années 70 à 750 000 hectares dans les années 2000. Cette évolution de la filière arachidière est étroitement liée aux politiques mises en œuvre depuis l'indépendance (Fig 1).

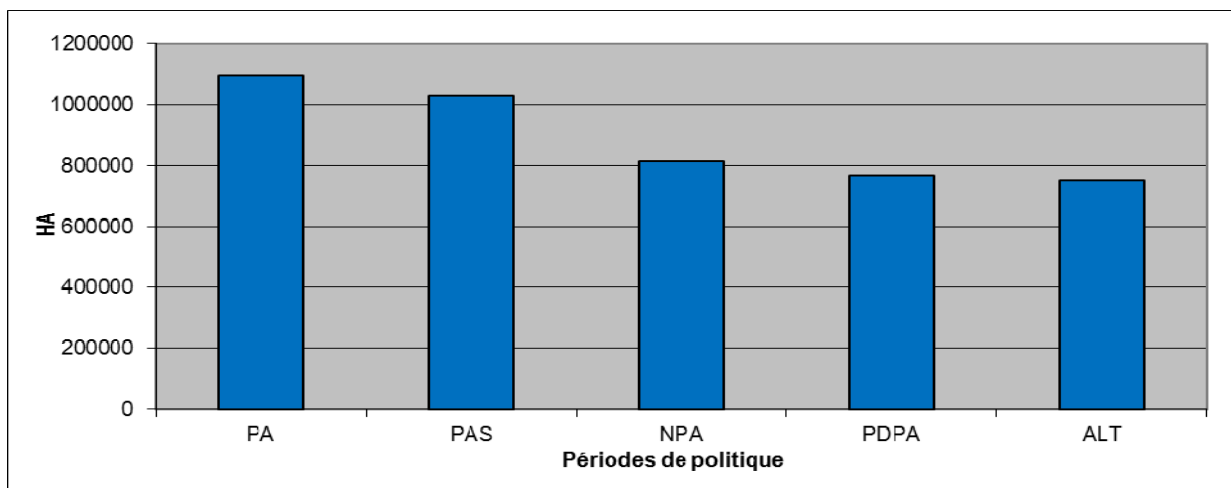


Figure 1 : Évolution des superficies moyennes d'arachide suivant les politiques

Source : Diagona et al, à partir données MA/DAPS

Note : PA= programme agricole (1960-80) — PAS = Programme d'ajustement structurel (1981-84) — NPA = Nouvelle politique agricole (1985-94) — PDPA = Programmes, lettres et déclarations de politique agricole (1995-2000) — ALT = Alternance (2000-2007).

En effet, la suppression des tarifs préférentiels par la France en 1967, l'émergence de nouvelles huiles (palme, soja, tournesol...) moins chères au niveau international et l'alignement du prix au producteur sur les cours mondiaux sont à l'origine de la première crise qu'a connue le secteur, entraînant une forte chute du taux de croissance du PIB. La libéralisation de la filière amorcée à partir des programmes d'ajustement structurel a eu comme conséquence une modification de l'organisation de la filière avec le retrait progressif de l'État, la dissolution de la SONAGRAINES en 2001 et la privatisation totale de la SONACOS en 2005. En outre, l'État a signé en 1997 avec le CNIA un Accord-cadre pour se désengager des opérations semencières, de collecte, de transport et de commercialisation afin de rendre la filière

plus compétitive. Enfin, le système de livraison « carreau – usine » a été mis en place en 2002 pour réduire les pertes dont les producteurs étaient victimes du fait du schéma de collecte.

En dépit des réformes initiées, la situation de la filière arachide a continué à se dégrader. La production d'arachide d'huilerie connaît un ralentissement, voire un recul, la commercialisation se complexifie pour le producteur. On a assisté aussi à une réapparition de phénomènes tels que les « bons impayés », un flétrissement du matériel de collecte, une panne du système de commercialisation qui a entre autres entraîné des dysfonctionnements structurels, relatifs notamment à la faiblesse des prix aux producteurs (inférieurs à 100 Fcfa jusqu'en 1993 et jamais supérieurs à 200 Fcfa).

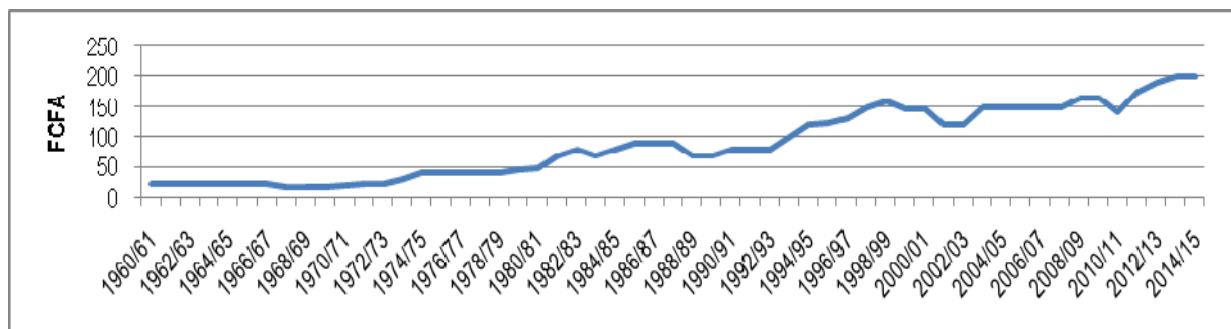


Figure 2 : Évolution du prix au producteur de l'arachide de 1960 à 2014

Source : DA et auteurs

Cependant, l'arrivée récente de nouveaux acheteurs sur le marché de l'arachide a conduit à la formation – non-officielle – de nouveaux prix aux producteurs. Cette émergence d'acteurs nouveaux est considérée par les huiliers comme des menaces à la stabilité de la filière. Ce « retour à la libéralisation » rappelle le contexte des années 1970 qui avait abouti à l'interdiction d'exportation des graines d'arachide, donnant la chance aux cinq huileries de l'époque (Lesieur Dakar, SEIC Ziguinchor, Petersen Dakar, SODEC Lyndiane, SEIB Diourbel) d'absorber environ 300 000 tonnes et de mettre sur la table un projet

d'extension de leur capacité de transformation annuelle à 900 000 tonnes.

La variation de la collecte par rapport à la production a dépendu des politiques agricoles du Sénégal. De 1960 à 1980, (correspondant au Programme agricole), le taux moyen de collecte contrôlée était proche de 80% ; entre 1980 et 1984, (Programme de redressement économique et financier), ce taux s'élevait à plus de 50%. Entre 1985 et 1994, (NPA), le taux était en deçà de 50%. De 1995 à maintenant, il s'élève à 30% environ. Les difficultés liées à la commercialisation se sont davantage accrues durant cette période.

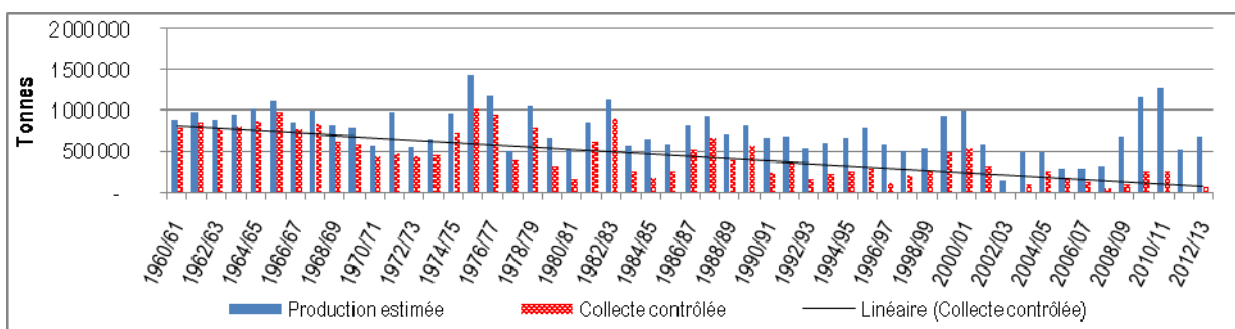


Figure 3 : Évolution de la production et de la collecte de graines d'arachide de 1960 à 2012

Source : SUNEOR, DA

Les huiliers ne parviennent pas à absorber plus du tiers de la production. Les investissements structurels nouveaux susceptibles d'absorber la production sous des coûts relativement bas n'ont pu être engagés.

De même, la crise de l'arachide est en partie liée à la question du prix de cession qui est souvent l'objet de controverse, amenant l'État à jouer un rôle qui n'est pas forcément le sien dans une filière presque totalement « privatisée ».

Comment sont fixés les prix de l'arachide au Sénégal ?

Le mécanisme de détermination du prix de l'arachide coque actuellement en vigueur tire sa source de l'Accord Cadre signé en 1997 entre l'État, la SONACOS, le CNIA. Cet accord précise, entre autres, la nature et les modalités d'exécution

des fonctions que l'État transfère aux opérateurs regroupés au sein du CNIA.

Le mécanisme repose sur deux éléments clés :

– Le seuil de sauvegarde

Il est défini comme étant le niveau de prix permettant au producteur de couvrir les dépenses monétaires, pour la production d'arachide. Il est arrêté annuellement dans l'Accord interprofessionnel élaboré par le CNIA. Paradoxalement, il est déclaré être égal à 80% des sorties monétaires calculées par les partenaires de la filière réunis au sein du CNIA en fonction des paramètres suivants :

- normes d'épandage d'engrais et de consommation de semences ;
- coûts des intrants ;
- rendement coques et fanes ;
- coûts de la main d'œuvre ;
- coûts de collecte primaire (du secco au quai de l'usine ou « carreau-usine »).

– Le prix indicatif de campagne de l'arachide coque appelé aussi prix international de la graine

Il est issu des cours des marchés internationaux des produits oléagineux. Du fait de l'absence de marché international de la graine d'arachide, le prix de l'arachide coque est obtenu par reconstitution, en déduisant du cours moyen CAF de l'huile et du tourteau en fonction des éléments suivants et en tenant compte des coefficients de rendement :

- coûts de mise à CAF de l'huile et du tourteau qui relèvent en grande partie de négociation entre huiliers et armateurs ;
- coûts de trituration.

Limites du mécanisme

Le mécanisme a montré ses limites au bout d'une décennie d'application.

En ce qui concerne le seuil de sauvegarde qui s'identifie au prix en fonction des charges du producteur, *i)* les paramètres utilisés ne sont pas régulièrement évalués et corrigés ; *ii)* l'estimation des coûts effectifs de la main d'œuvre, la valorisation de la main d'œuvre familiale ne sont pas totalement prises en compte ; *iii)* le seuil de sauvegarde fondé sur la valeur du travail ne rémunère pas réellement l'effort du producteur, si l'on continue à énoncer arbitrairement qu'il est égal à 80% des sorties monétaires.

Par ailleurs, pour le prix indicatif de campagne qui s'identifie au prix selon la tendance du marché, le CNIA a-t-il véritablement les moyens de vérifier l'exactitude des coûts exposés par les huiliers en particulier les frais de trituration ?

Avec la cessation de l'intermédiation de l'État depuis 2001-2002, la privatisation de la SONACOS, l'évolution du paysage institutionnel des Organisations de producteurs (OP) faiblement représentées au sein du CNIA et les mutations marquées par l'implantation de nouvelles unités industrielles, l'émergence sur le marché intérieur de nouveaux acheteurs étrangers, le dynamisme du marché dit parallèle animé par les « loumas » et marchés basés à Touba Mbacké, la rentabilité et les opportunités offertes par la transformation artisanale, le fait que l'arachide autrefois destinée

principalement à l'exportation devient de plus en plus une culture vivrière tout en conservant son caractère stratégique de culture de rente ; est-il toujours juste de déterminer le prix de l'arachide coque, à partir des règles fixées par l'Accord de 1997 que beaucoup de spécialistes considèrent comme obsolètes et inadaptées ?

Avantages et limites de la collecte de l'arachide au Sénégal

La réforme de la filière arachide entreprise depuis 1997 a consacré la libéralisation à tous les stades du processus opérationnel (production, collecte, transformation et trituration, distribution). De ce fait, en 2001-2002, après la dissolution de la SONAGRAINES, l'intermédiation jusqu'ici assurée par l'État a pris fin, pour laisser place à des rapports négociés directement entre acteurs, sous l'égide du CNIA. C'est dans ce cadre qu'est né le système de livraison « carreau – usine » conçu dans le but de responsabiliser les producteurs et leurs organisations, d'améliorer et de sécuriser leurs revenus, en contractualisant avec les huiliers, pour une livraison de leur production.

Le système repose sur cinq catégories d'acteurs et bénéficiaires : les producteurs, les collecteurs (OPS), les industriels (SUNEOR, NOVASEN, Complexe Agro Industriel de Touba), les structures de financement, le CNIA.

Les circuits de distribution reflètent dans une certaine mesure les capacités de négociation des fournisseurs (producteurs) et des clients (huiliers). Pour l'arachide d'huilerie, sous le régime de l'économie administrée, le paysan livrait ses graines au centre de stockage de la coopérative. Avec les évolutions, le point de collecte est devenu le point de rencontre entre producteur et acheteur privé (OPS).

L'introduction du système « carreau – usine » avait, entre autres objectifs, de ne plus impliquer l'huilier en amont dans le processus de collecte. Les OPS, normalement, recherchent à leur compte un financement auprès du système bancaire, mènent leur opération (achat de la production du paysan au point de collecte, paiement des frais d'évacuation

vers les seccos ou usines des huilliers). Ils doivent donc s'organiser pour une bonne maîtrise des risques qui pourraient entourer les opérations de livraison.

Les problèmes de mobilisation des financements pour le paiement des sommes dues aux paysans et aux transporteurs, l'état de délabrement des aires de stockage, la vétusté et l'obsolescence du matériel de collecte, la faible fonctionnalité du parc automobile d'évacuation, l'état des voies d'accès à certains points de collecte ont contribué à rendre le système peu performant facilitant ainsi le développement d'un marché parallèle alimentant une trituration artisanale (*sega*) en pleine progression.

L'instauration de plusieurs types de contingentement, par les quotas subventionnés aux huilliers pour les achats de graines coque, les subventions aux intrants et aux prix producteurs, contribuent à la complexité d'un système de collecte – commercialisation qui accompagne le système « carreau – usine ».

L'évaluation du « carreau – usine » a révélé beaucoup de failles qui plaident pour sa suppression (difficultés d'écoulement de la production arachidières, pratiques spéculatives sur le prix au producteur, absence de contrôle et de suivi de la commercialisation pour noter les besoins en financement et pour vérifier l'effectivité et la régularité du paiement des producteurs).

Par ailleurs, des avantages sont aussi notés :

- réduction des frais de collecte ;
- augmentation sensible des marges de collecte au profit des OPS ;
- réduction des contentieux portant sur les pertes de commercialisation ;
- responsabilisation des producteurs et de leurs organisations ;
- développement de l'entrepreneuriat.

L'arbitrage nécessaire pour une filière arachide stable au Sénégal ?

Il s'avère nécessaire de réformer les mécanismes de gestion de la filière, pour aboutir à une filière

intégrée, comme c'est le cas avec le coton, la tomate. Par exemple, le développement et la promotion de l'arachide de bouche pendant plus d'une décennie, s'expliquent dans une large mesure par l'intervention intégrée de la NOVASEN dans tous les segments de la filière (encadrement, production, distribution d'intrants, commercialisation, exportation) à partir d'un partenariat dynamique avec les OP.

Pour assurer durablement l'approvisionnement optimal des unités industrielles en graines, toutes les huileries en service et celles en voie de création (nationales ou étrangères) devront impérativement s'impliquer au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur en plaçant le producteur au centre du processus.

Ce changement de paradigme va engendrer de nombreuses questions à résoudre :

- quelles contractualisations possibles entre les producteurs et les autres acteurs (industriels, OPS, opérateurs étrangers, fournisseurs et distributeurs d'intrants, structures de financements) ?
- quel sera le rôle de l'État ? De quelle façon et par qui le prix au producteur va-t-il être fixé et qui va garantir la pérennité des modalités de sa fixation ?
- quelles seront les missions et les responsabilités de l'Interprofession ?

Cette nouvelle approche entraînera inmanquablement la prise en compte d'un troisième élément absent du mécanisme en vigueur : la valeur d'usage qui intègre toutes les transactions opérées par le marché dit parallèle qui capte selon les hypothèses 300 à 350 000 tonnes destinées essentiellement à l'autoconsommation incluant la trituration artisanale.

Il importe alors, dans le cadre de la relance de la filière, de négocier un nouveau mécanisme de fixation des prix entre toutes les parties devant permettre de sécuriser les revenus des producteurs en deçà d'un seuil de sauvegarde en cas d'écroulement des cours internationaux et de prévoir un partage équitable des risques commerciaux entre

les acteurs de la filière du fait de l'annonce d'un prix de campagne un an avant la réalisation des ventes d'huile et de tourteaux.

Le producteur, acteur clé du système, doit être mis en confiance pour produire davantage, contractualiser directement avec des acheteurs potentiels, en vue d'écouler sa production à un prix rémunérateur.

Pour gérer au mieux la commercialisation, le « carreau – usine » qui semble plus adapté au désengagement de l'État pourrait être maintenu et amélioré après de larges concertations, par une organisation et une responsabilisation des producteurs et de leurs organisations accompagnées d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur les opportunités liées au système de livraison.

De ce point de vue, le dispositif de collecte à entrevoir reposera sur trois catégories d'opérateurs :

— une participation plus active d'OP, combinée à un renforcement de leur position au sein de la filière et de leur capacité de négociation ;

— une intervention sélective d'OPS aptes à évoluer sur fonds propres ou éligibles aux crédits bancaires ;

— une intervention sélective des PME/PMI spécialisées dans la transformation et la trituration de l'huile et disposant de matériels appropriés et formées aux nouvelles techniques d'élimination de l'aflatoxine (sous contrôle de l'Institut de Technologie Alimentaire, ITA) ;

— une intervention d'opérateurs privés étrangers. Il convient de signaler qu'à ce sujet, l'intervention des Chinois a redonné confiance aux producteurs et freiné les velléités de désaffection de la culture de l'arachide annoncées à cause de la persistance du phénomène des bons impayés.

Outre les contraintes et dysfonctionnements évoqués, le nouveau dispositif devra s'employer à faire face aux autres difficultés inhérentes au rétrécissement du marché de l'huile d'arachide et à la faible diversification de l'utilisation de l'arachide.

En effet, avant la campagne 1980-81 où le pays n'a collecté que 153 000 tonnes, l'essentiel de la consommation sénégalaise d'huile était fournie par l'huile d'arachide. La filière confrontée à une insuffisance de débouchés sûrs, pour l'huile d'arachide, ne serait-on pas tenté de trouver la solution dans la reconquête du marché national de l'huile d'arachide lorsqu'une production d'un million de tonnes est envisagée dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) ? Par ailleurs, l'huile ne doit pas être le seul produit arachidier consommé au Sénégal ou exporté. D'autres produits arachidières pourraient être explorés, en vue d'améliorer les revenus des producteurs et favoriser l'émergence de PME implantées à proximité des sites de production :

- vente de coque d'arachide et utilisation de son potentiel énergétique ;
- vente de tourteau pour l'alimentation animale ;
- fabrication et vente de pâte d'arachide ;
- valorisation de la paille d'arachide ;
- développement de l'arachide de bouche (décorticage, vente de graines HPS).

- ✓ **Djiby DIA** est le chef du Bureau d'Analyses Macro-Économiques de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA-BAME).
djiby.dia@isra.sn
- ✓ **Assane Masson DIOP**, Administrateur Civil Principal, Économiste, spécialiste de la collecte, de la commercialisation et du financement de la filière arachide. amdservices2003@yahoo.fr
- ✓ **Cheikh Sadibou FALL** est chercheur au Bureau d'Analyses Macro-Économiques de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA-BAME). sadibou.fall@isra.sn
- ✓ **Touba SECK**, Consultant, spécialiste de la filière arachide. gicaction@yahoo.fr

ISRA-BAME
Bel-air, route des hydrocarbures
BP : 3120 Dakar
Tel : +221 33 859 17 55/56
Site web : <http://www.bameinfopol.info/>
E-mail : bame@isra.sn